Gouvernement du Québec

Décret 27-2025, 16 janvier 2025

CONCERNANT la nomination d'une membre travailleuse sociale du Tribunal administratif du Québec, affectée à la section des affaires sociales

ATTENDU QUE l'article 38 de la Loi sur la justice administrative (chapitre J-3) prévoit que le Tribunal administratif du Québec est composé de membres indépendants et impartiaux nommés durant bonne conduite par le gouvernement qui en détermine le nombre en tenant compte des besoins du Tribunal;

ATTENDU QUE l'article 42 de cette loi prévoit notamment que les membres du Tribunal sont choisis parmi les personnes déclarées aptes suivant la procédure de recrutement et de sélection établie par règlement du gouvernement;

ATTENDU QUE l'article 57 de cette loi prévoit que le gouvernement fixe, conformément au règlement édicté en application de l'article 56 de cette loi, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des membres du Tribunal;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 5 du Règlement sur la procédure de recrutement et de sélection des personnes aptes à être nommées membres du Tribunal administratif du Québec (chapitre J-3, r. 2), le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif a formé un comité de sélection pour examiner notamment la candidature de madame Julie Bouchard;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 17 de ce règlement, ce comité a soumis son rapport au secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif et au ministre de la Justice;

ATTENDU QUE madame Julie Bouchard a été déclarée apte à être nommée membre travailleuse sociale du Tribunal administratif du Québec suivant la procédure de recrutement et de sélection établie par règlement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Julie Bouchard, coordonnatrice clinique, programme premier épisode psychotique, Clinique Notre-Dame des Victoires et travailleuse sociale, Institut universitaire en santé mentale de Québec, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, soit nommée à compter du 3 février 2025, durant bonne conduite, membre travailleuse sociale du Tribunal administratif du Québec, affectée à la section des affaires sociales, au traitement annuel de 130 732 $;

QUE madame Julie Bouchard bénéficie des conditions de travail prévues au Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des membres du Tribunal administratif du Québec (chapitre J-3, r. 3.1);

QUE le lieu principal d'exercice des fonctions de madame Julie Bouchard soit à Québec.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

84871

© Éditeur officiel du Québec, 2025